

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 7 février 2018 modifiant la composition du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-Mer

NOR : JUSF1803898A

Le directeur interrégional Ile-de-France et Outre-Mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 mai 2011 relatif à la création des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2014 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 4 décembre 2014 pour la désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

Arrête :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-Mer les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT-PJJ) :

- Titulaires : Madame Sophie BENHAÏM
Monsieur Pierre LECORCHER
- Suppléants : Madame Aurélie POSADZKI
Madame Mounia DAKSI GUERRERO

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Marielle HAUCHECORNE
Monsieur Roger LABEAU
Monsieur Philippe ANSELIN
Madame Ketty CITRONNELLE
Madame Delphine ANDRIEUX
- Suppléants : Monsieur Philippe NONNENMACHER
Madame Florence PERIER
Madame Laurence GONTHIER-ALFARO
Madame Jacqueline FRANCISCO
Madame Anne DOUETTE

Pour l'Union nationale des syndicats autonomes – Syndicat de la protection judiciaire de la jeunesse (UNSA- SPJJ) :

- Titulaires : Monsieur Samy FERDJANI
Monsieur François DJAMBA
Madame Thérèse FAGE
- Suppléants : Madame Pascale JUDITH
Monsieur Riad DERBAL
Monsieur André VAYSSE

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse d'Ile-de-France et Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 février 2018

Le directeur interrégional de la PJJ
d'Ile-de-France et Outre-Mer

D.SIMON

